



VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA
PRÉSENTE DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN
DATE DU 19 DECEMBRE 2024

BILAN DE LA CONCERTATION

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi –
Projet de renouvellement urbain du quartier Beauregard à Poissy

ANNEXE 2 – Mise en œuvre des modalités de concertation et contributions papier



Sommaire

I. Annonce légale	3
II. Information sur les dates de la concertation	5
1. Affichage.....	6
2. Sites internet.....	7
3. Journal municipal de Poissy.....	9
4. Presse locale	10
III. Exposition	14
1. Modalités d'exposition.....	15
2. Contenu des panneaux.....	16
IV. Réunion publique	18
1. Compte-rendu de la réunion publique	19
2. Support de la réunion publique	25
V. Contributions des registres papier	38
1. Registre de la Mairie de Poissy.....	39
2. Registre du Centre André Malraux.....	40



I. Annonce légale

ent 32 jours consé-
24 à 9h00 au jeu-
17h00.

ète, le dossier, dans
Amérique, compre-
l'impact et l'avis de
autorité environne-
mairie de Vernon
te personne inté-
aux jours et heures
a mairie et formu-
bservations sur le

nt également être
nmissaire enquê-
- Place Barette -
non ou par voie
ariane@eure.gouv.
ntion du

es par voie électro-
sur le site internet
éposées sur le re-
eront susceptibles
e site internet de la

liennent publiques
être anonymisées
ontributeur,
galement consul-
mée et numérique,
sur le site internet
e suivante :

3/_https://www.
-Etat/Environne-
t-enquetes-pu-
-publiques/
OKDR8V4LVXjnn-
DjZ90Q3dSpJs-
0866hIKuZ_xrr-
fzkipLAC8Bb_YQS
désigné en quali-
eur Monsieur Serge
officier de gendar-
ilité de commis-
léant Monsieur

207 Vernon.

IARD.

Avis divers

publilégal®

AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER

1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.09.43



COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Projet de renouvellement urbain
du quartier Beauregard à Poissy

Concertation

Par délibération en date du 27 juin 2024, l'organe délibérant de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) a défini les objectifs et les modalités de la concertation avec le public retenus au titre du lancement de la mise en compatibilité du PLUi liée à la Déclaration de Projet (MEC DECPRO) du projet de renouvellement urbain du quartier Beauregard à Poissy. Durant la période de concertation, **du 18 septembre au 18 octobre 2024 inclus**, le dossier sera consultable en mairie et au centre social André Malraux à Poissy, à l'accueil de la Communauté urbaine à Magnanville ainsi que sur son site internet, gpseo.fr. Ladite délibération est affichée au siège de la Communauté urbaine et à la mairie de Poissy pendant un mois.

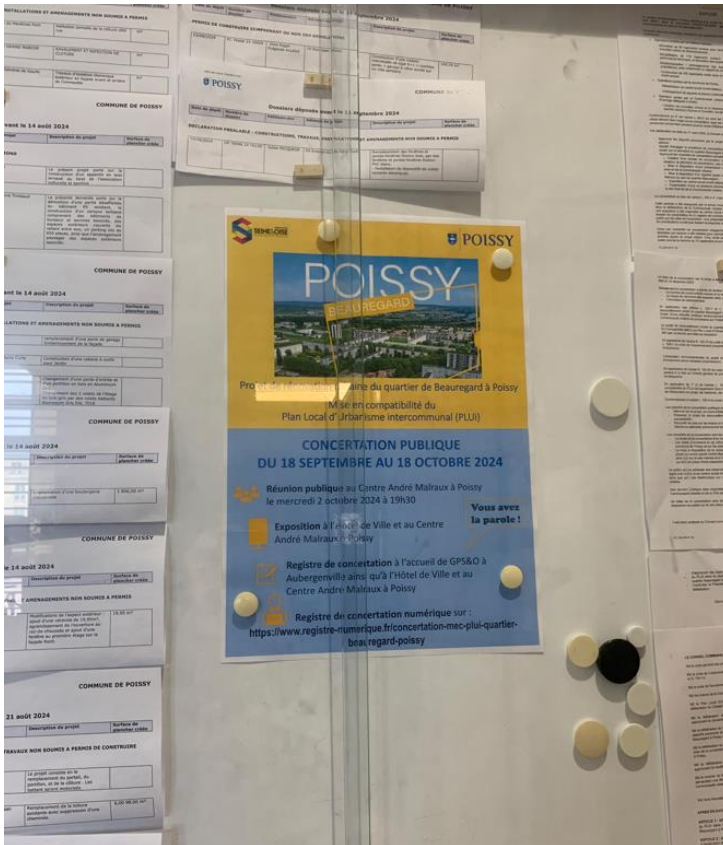
EP 24-481 A / contact@publilegal.fr

Source : Le Parisien, 7 août 2024.



II. Information sur les dates de la concertation

1. Affichage



Source : Ville de Poissy

2. Sites internet

Mise en compatibilité du PLUi liée à la déclaration de projet du projet de renouvellement urbain du quartier de Beauregard à Poissy (2024-2026)

Le projet de renouvellement urbain du quartier de Beauregard à Poissy comprend, dans son ensemble, une quarantaine d'opérations toutes maîtrises d'ouvrage confondues qui ont fait l'objet d'une concertation préalable organisée du 21 septembre au 21 octobre 2023 (bailleurs sociaux : démolition et réhabilitation de logements, résidentialisation, construction de logements neufs / commune de Poissy : réhabilitation du centre social Malraux, aménagement de squares et places / GPS&O : création de voiries et réaménagement des espaces publics structurants). Afin que le PLUi permette sa réalisation, le projet nécessite une mise en compatibilité du document d'urbanisme (MEC), soumise, elle aussi, à concertation préalable (article L.103-2 du Code de l'urbanisme).

La concertation se tient du mercredi 18 septembre au vendredi 18 octobre 2024. Une réunion publique est organisée le mercredi 2 octobre 2024 à 19h30 au centre social André Malraux à Poissy.

- [Délibération définissant les objectifs et les modalités de la concertation préalable à la MEC - 27 juin 2024](#)
- [Participer à la concertation](#)
- [Parcourir le support de présentation de la réunion publique du 2 octobre 2024](#)

Source : Site internet de la CU GPS&O - [L'actualité du PLUi | GPSEO](#)



Concertation publique réglementaire : Mise en compatibilité du PLUi du quartier Beauregard à Poissy

Source : Site internet de la CU GPS&O - [Enquêtes publiques et consultations | GPSEO](#)





POISSY
BEAUREGARD

Projet de rénovation urbaine du quartier de Beaugard à Poissy
Mise en compatibilité du
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

CONCERTATION PUBLIQUE
DU 18 SEPTEMBRE AU 18 OCTOBRE 2024

-  **Réunion publique** au Centre André Malraux à Poissy le mercredi 2 octobre 2024 à 19h30
-  **Exposition** à l'Hôtel de Ville et au Centre André Malraux à Poissy
-  **Registre de concertation** à l'accueil de GPS&O à Aubergenville ainsi qu'à l'Hôtel de Ville et au Centre André Malraux à Poissy
-  **Registre de concertation numérique** sur : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-mec-plui-quartier-beaugard-poissy>

Vous avez la parole !

Source : Site internet de la Ville de Poissy - [Enquête et Concertation Publique - Ville de POISSY \(ville-poissy.fr\)](https://www.ville-poissy.fr)



Poster

Ville de Poissy @villepoissy

#Urbanisme Du 18 septembre au 18 octobre, une concertation publique relative au projet de rénovation urbaine du quartier de Beaugard est lancée par la @CUGPSEO. En ligne ou sur place, vous avez la parole!

SEINE-LOIRE POISSY

POISSY
BEAUREGARD

Projet de rénovation urbaine du quartier de Beaugard à Poissy
Mise en compatibilité du
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

CONCERTATION PUBLIQUE
DU 18 SEPTEMBRE AU 18 OCTOBRE 2024

-  **Réunion publique** au Centre André Malraux à Poissy le mercredi 2 octobre 2024 à 19h30
-  **Exposition** à l'Hôtel de Ville et au Centre André Malraux à Poissy
-  **Registre de concertation** à l'accueil de GPS&O à Aubergenville ainsi qu'à l'Hôtel de Ville et au Centre André Malraux à Poissy
-  **Registre de concertation numérique** sur : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-mec-plui-quartier-beaugard-poissy>

Vous avez la parole !

Sandrine Berno Dos Santos

5:18 PM · 16 sept. 2024 · 162 vues

1 citation

Sources : Ville de Poissy, X



Sources : Ville de Poissy, Facebook

3. Journal municipal de Poissy



Source : Journal municipal de Poissy, septembre 2024

4. Presse locale

■ EN BREF

POISSY

Donnez votre avis sur la rénovation urbaine du quartier Beauregard

La concertation publique, dans le cadre de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) liée à la déclaration de projet, est ouverte jusqu'au 18 octobre.

Le quartier de Beauregard à Poissy va bénéficier d'un projet de renouvellement urbain d'ampleur. Celui-

ci doit permettre une ouverture du quartier, en favorisant une interconnexion avec le territoire com-

munal et promouvoir les transports doux, mais aussi renforcer les polarités existantes avec la restructuration des places et squares et la modernisation de l'offre en service public, tout en améliorant l'attractivité du quartier en s'appuyant sur un renouveau de l'image résidentielle.



Depuis 2021, l'ambition du projet de rénovation de Beauregard est d'améliorer et de simplifier le quotidien des habitants.

Une mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme est toutefois nécessaire, ce qui implique une modification du plan de zonage de la ville, ainsi que la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à enjeux métropolitains n°13 « Poissy Gare – Centre-ville – Beauregard ». Une concertation publique a été lancée en ce sens jusqu'au 18 octobre : vous pouvez vous exprimer via le dossier accessible à l'Hôtel de Ville, au Centre social André Malraux, ou encore en ligne sur le site registre-numerique.fr. Une réunion publique est également organisée le mercredi 2 octobre à 19h30 au centre André Malraux. ■

Source : La Gazette des Yvelines du mercredi 25 septembre 2024

Nouveaux logements, espaces verts... Le futur de Beauregard discuté en réunion publique

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Beauregard de Poissy, la Ville et GPSEO organisaient une réunion publique au centre social André Malraux, le mercredi 2 octobre. Les porteurs du projet ont pu détailler les changements envisagés du PLUi... et répondre aux interrogations d'habitants pour le moins sceptiques.

■ MAXIME MOERLAND

C'est peu dire que le projet de rénovation urbaine du quartier Beauregard est un sujet majeur pour Poissy. Surtout quand on sait que le quartier représente 15 % de la population de la ville. Et pourtant, depuis le début de la concertation publique lancée le 18 septembre, la participation des habitants se fait rare. « On a un registre papier en mairie, on a 0 observation » regrette Patrick Meunier, adjoint à l'urbanisme de la Ville de Poissy.

La municipalité comptait donc sur la réunion publique du mercredi 2 octobre, qui s'est déroulée sous les coups de 19h30 au centre social André Malraux, pour prendre le pouls des habitants du quartier. Celle-ci était axée sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), passage obligé

avant les débuts concrets du projet, afin de redéfinir les règles d'implantation des constructions. En effet, les aménagements concernant la voirie, les espaces de stationnement et les futures constructions ne sont pas conformes avec le PLUi en vigueur, qui avait été imaginé en 2020 de manière « totalement inacceptable » selon Patrick Meunier, car il « transformait tout l'espace disponible en constructions ». Le potentiel de construction passerait donc de plus de 600 logements à 330 avec le nouveau zonage, pour éviter de densifier le quartier plus que de raison.

Après la présentation du projet et des modifications envisagées, un temps d'échange a permis aux habitants présents de faire part de leurs potentiels griefs. Et ils étaient nombreux. Ensoleillement de logements



La rénovation du quartier Beauregard a pour but d'améliorer son accessibilité et sa mobilité, de maximiser son rayonnement mais aussi son attractivité résidentielle.

existants empêché par les nouvelles constructions, suppression de zones de stationnement collectif, suppression d'espaces verts... Des inquiétudes qui ne sont pas occultées par l'amélioration de la qualité de vie que doit apporter le projet. « Le quartier va être plus joli, c'est sûr, mais les autres bâtiments, qu'est-ce qu'on va deve-

nir ? » s'est ému l'habitant d'une résidence privée. Les porteurs du projet ont assuré que les observations et remarques seraient prises en compte, à condition qu'elles soient inscrites officiellement dans les registres présents en mairie ainsi qu'au centre social André Malraux, avant la fin de la concertation le 18 octobre. ■

Le projet de rénovation en chiffres

- 330 logements neufs privés construits pour « diversifier l'habitat et la mixité sociale »
- 584 logements sociaux réhabilités pour améliorer la performance thermique, rénover les façades ainsi que les intérieurs
- 60 logements sociaux démolis pour « ouvrir le quartier et permettre la création de voiries de désenclavement »
- 6 583 m² d'Espaces collectifs végétalisés (ECV) supprimés
- 3 équipements publics concernés : requalification du centre social, création d'une maison médicale et réhabilitation de locaux associatifs
- 58,3 millions d'euros pour l'ensemble du projet

Source : La Gazette des Yvelines du mercredi 9 octobre 2024



POISSY

BEAUREGARD La vie de plus de 5 500 habitants impactés par la rénovation urbaine du quartier

Le projet de réaménagement du quartier Beauregard se poursuit avec une consultation publique, encore ouverte jusqu'au 18 octobre. Rénovation et création de logements, nouvelles voies, nouveaux squares, le quartier va changer de visage.

La patience est de mise dans ce type de projet. Le long processus du renouvellement urbain du quartier Beauregard de Poissy suit son cours. Les études et consultations se poursuivent, dont l'enquête publique jusqu'au 18 octobre, qui sera suivie par un rapport d'un commissaire enquêteur.

Ce renouvellement urbain, lancé en 2021 et chiffré à hauteur de 58 M€, est mené par la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (Gps&o) et la Ville de Poissy.

« C'est la suite logique de ce qui a été fait à la Coudraie, mais maintenant pour Beauregard, qui est aussi un quartier politique de la Ville. Le but est que les habitants de Beauregard, comme tous les autres, puissent vivre dans des habitations modernes, agrandies et beaucoup moins consommatrices en énergie », affirmait Patrick Meunier, adjoint au maire délégué au développement économique, aux transports, mobilités à l'urbanisme, à la stratégie foncière et aux grands projets, lors d'une réunion publique début octobre.

Plus de 900 logements renouvelés

Construit à la fin des années 1950, le quartier compte 2 060 logements, 1 724 logements sociaux et 336 logements en copropriétés, qui regroupent 5 685 habitants, soit 15 % de la population municipale.

Vétuste, plusieurs problématiques ont été recensées dans cette partie de Poissy : dégradation du bâti, offre commerciale fragile et concentrée en deux pôles d'hyperproximité ; mobilités douces peu développées ; des équipements publics vieux ; manque de diversification architecturale et résidentielle ; une image du quartier qui le rend peu attractif.

« L'ambition est d'améliorer et de simplifier le quotidien des habitants », mettent en avant les représentants de Gps&o.

Pour se faire la Cu prévoit plusieurs changements. À noter que quatre bailleurs sociaux (sur 5 au total dans le quartier) sont concernés dans ce projet : Domnis, Toit et Joie, Vilogia et Les Résidences Yvelines Es-

sonne. Le Département des Yvelines est également un acteur financier dans le cadre de son dispositif PRIOR.

Ainsi, 584 logements seront rénovés et 330 autres construits (privés). Aussi, 762 logements bénéficieront d'une requalification de leurs espaces extérieurs et 60 logements seront démolis.

Les rues et les places publiques repensées

En extérieur, deux voies qui traversent le quartier seront réaménagées et une toute nouvelle sera créée.

La place Savorgnan et le square Ronsard disposeront à terme d'aires de jeux. Au square Labbé, un jardin potager ouvert à tous sera aménagé. Place Corneille, des jeux pour enfants seront installés et le local associatif sera reconstruit. Enfin, le centre social André-Malraux sera rénové.



Le renouvellement urbain de Beauregard suit son cours pour, à terme, améliorer la vie de 5 500 habitants. Maxime PIMONT

Des premiers travaux en 2026

Alors que des relogements pour les appartements détruits sont toujours en cours, le début des premiers travaux n'aura en revanche lieu qu'à partir de 2026 pour au moins cinq ans.

Gsp&o donne ce planning prévisionnel, à partir de 2026 : rénovation des logements sociaux Domnis et Toit et Joie ; aménagement des espaces extérieurs Vilogia et Les Résidences Yvelines Essonne ; aménagement des espaces publics ; aménagement des squares et places ; réhabilitation du centre social André Malraux ; construction de logements neufs.

Révision du PLUi

Pour se faire la CU doit revoir son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), afin de permettre de revoir des zones pour des espaces verts, des parkings et des constructions de logement. Concrètement, il

s'agit de changer la nature de certaines parcelles. Certaines qui peuvent actuellement accueillir de la construction de logements doivent être modifiées pour ne plus en accueillir et inversement, certaines qui ne peuvent pas accueillir de construction seront modifiées pour en réaliser. Il en est de même pour les espaces verts notamment. ■

par • Maxime Pimont

! Une exposition ainsi que des registres de concertation sont proposés en mairie et au centre social André-Malraux.

Source : Le Courrier des Yvelines du mercredi 16 au mercredi 23 octobre.



II. Exposition

1. Modalités d'exposition



Panneaux de concertation, registre papier et dossier de concertation mis à disposition à l'hôtel de ville de Poissy. Source : GPS&O



Panneaux de concertation, registre papier et dossier de concertation mis à disposition au Centre André Malraux. Source : GPS&O

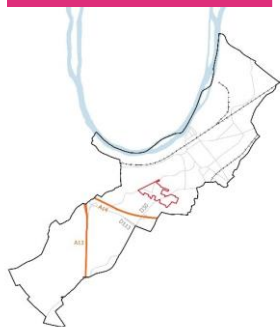
2. Contenu des panneaux



Projet de renouvellement urbain du quartier de Beauregard à Poissy



Présentation du projet



A gauche, localisation du quartier de Beauregard (en rouge) sur la commune de Poissy. Source : Verdi
A droite, diverses vues du quartier de Beauregard. Source : Google

Le quartier Beauregard en quelques points :

- Localisé dans les Hauts de Poissy, il rassemble environ **15% de la population de la commune soit 5 700 habitants** ;
- Secteur stratégique d'entrée de ville situé à proximité des axes structurants de l'A13, A14 et D113/N13 ;
- Centralité secondaire de Poissy, dite « du plateau », qui accueille des équipements publics et 2 polarités commerciales ;
- Un quartier issu de la construction des « grands ensembles » dans les années 1950 et 1960
- Un quartier résidentiel **représentant 336 logements en copropriété et 1 772 logements sociaux**.

Un projet de renouvellement urbain qui vise à répondre aux problématiques suivantes :



Schéma du projet urbain global réalisé par l'Atelier Grether, septembre 2024.

- Une **dégradation du bâti** composé exclusivement de logements collectifs ;
- Une **offre commerciale fragile** et concentrée en 2 pôles d'hyper proximité ;
- Un quartier **peu favorable aux mobilités douces**, sans maillage ni continuités internes ;
- Une **vétusté** grandissante des équipements publics ;
- Une dynamique de **paupérisation croissante**, supérieure à celle de la commune ;
- Un manque de diversification architecturale et résidentielle ;
- Une image du quartier qui le rend peu attractif.

Le projet de renouvellement urbain du quartier de Beauregard a été soumis à l'avis de la population lors d'une concertation en 2023.

Les objectifs du projet de renouvellement urbain du quartier de Beauregard :

- Faire du quartier de Beauregard un lieu de **centralité urbaine** du plateau de la commune de Poissy ;
- Favoriser le développement d'une **nouvelle offre immobilière**, diversifiée et attractive, qui allie réhabilitations et constructions neuves ;
- Mettre en valeur la **qualité paysagère** du site et ses vastes espaces verts ;
- Encourager les **modes doux**, en élargissant et en sécurisant les circulations piétonnes ainsi qu'en réorganisant le stationnement ;
- Viser une amélioration de la **qualité de vie collective** des habitants, en développant une identité de quartier attractive.



Vue 3D d'une partie des grands ensembles d'habitat collectif du quartier. Source : Google

Le projet de renouvellement urbain du quartier Beauregard comprend une quarantaine d'opérations dans son ensemble, portées par différents acteurs.

Une procédure est donc engagée pour déclarer d'intérêt général ce projet et, selon la législation en vigueur, pouvoir mettre en compatibilité le PLUi : c'est une procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du document d'urbanisme en vigueur.

Les évolutions du PLUi envisagées

Le projet de renouvellement urbain comprend l'aménagement de voiries, d'espaces de stationnements et des constructions neuves. Ce n'est pas conforme aux dispositions du PLUi en vigueur.

Sa mise en œuvre implique en conséquence :

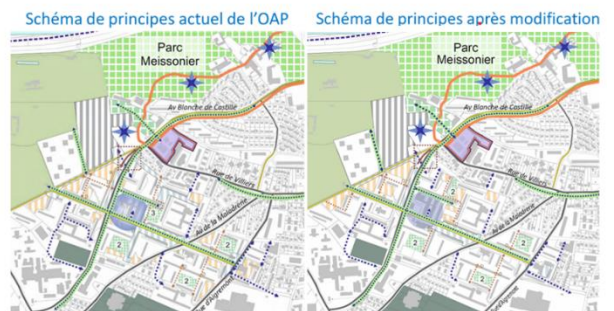
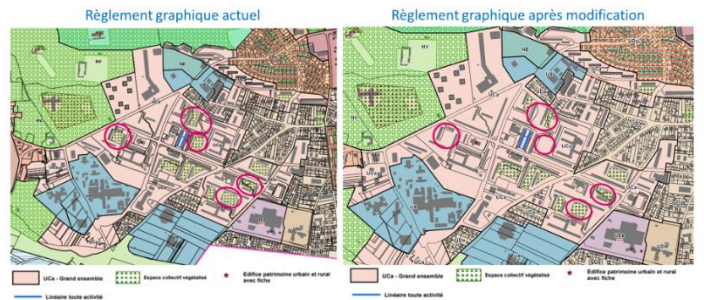
- La modification du plan de zonage de la ville de Poissy
- La modification de l'OAP à enjeux métropolitains n°13 « Poissy Gare – Centre-ville – Beauregard »

Pour le **volet écrit de l'OAP** :
Modification du texte en fonction de l'évolution du projet (*pièce 3 partie 2 et pièce 4 partie 5.2*)

Pour le **plan de zonage de la commune de Poissy** (règlement graphique) :
Suppression, réduction et création d'espaces collectifs végétalisés

Pour le **schéma du zoom de l'OAP** relatif au secteur « Axe Lyautey – Villa Savoye » inclus dans l'OAP à enjeux métropolitains n°13 « Poissy Gare Centre-ville – Beauregard » :

Suppression, réduction et création d'espaces paysagers + modification des voies à créer, liaisons douces, zones d'implantation du bâti, espace de stationnement etc.



Mobilités	Morphologie urbaine
Voie principale existante	Pointés de quartier à renforcer
Voie à restructurer et à apaiser	
Liaison douce à créer	
Chemins de Seine	
Voie à créer	
Enjeu de valorisation d'entrée de quartier	
	Trame verte et paysage
	Équipement patrimonial, culturel ou touristique intégré à la promenade architecturale de Poissy
	Parcours de la promenade architecturale de Poissy
	Continuité verte à créer ou à renforcer
	Aménagement des espaces verts et paysagers, valorisation du patrimoine végétal
	Confortation du pôle d'équipement sportif
	Espace naturel
Destination principale des espaces	
Zone d'implantation du bâti	
Construction existante - Démolition	
Zone d'implantation possible de la maison de la santé	
Espace public	
Pôle scolaire Le Corbusier	
Création d'un pôle d'équipement culturel, touristique et économique (Maison Le Corbusier, activités innovantes) en lien avec la Villa Savoye	

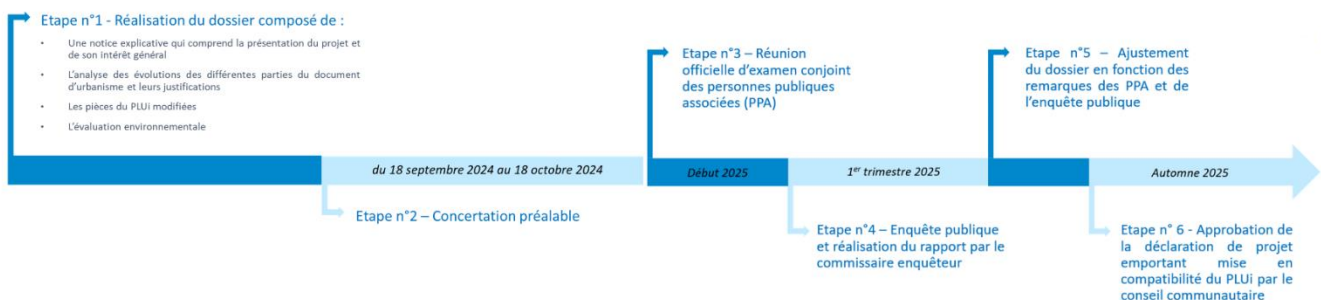
Ces propositions d'évolution du PLUi sont soumises à concertation du 18 septembre au 18 octobre 2024.

Pour participer :

- Exposition en mairie et au centre Malraux
- Registre papier au centre Malraux, en mairie et au siège de GPS&O ou en ligne sur <https://www.registre-numerique.fr/concertation-quartier-beauregard-poissy>
- Réunion publique le 2 octobre à 19h30 au centre André Malraux

Votre avis compte, exprimez-vous !

Le déroulement de la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLUi :





V. Réunion publique

1. Compte-rendu de la réunion publique



COMPTE-RENDU DE REUNION

Date	21 octobre 2024
Emetteur	DGA Aménagement du territoire / Direction du renouvellement urbain / service des projets de renouvellement urbain
Destinataire(s)	Tout public

REUNION PUBLIQUE SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLUi LIEE A LA DECLARATION DE PROJET DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER BEAUREGARD A POISSY

ORGANISEE LE 2 OCTOBRE 2024

Points principaux abordés	<ul style="list-style-type: none">➤ Procédure de mise en compatibilité du PLUi➤ Présentation des modifications du PLUi envisagées en lien avec le projet de renouvellement urbain➤ Calendrier et prochaines étapes➤ Temps d'échange avec le public
---------------------------	---

1. PREAMBULE METHODOLOGIQUE

Dans le cadre de la procédure de mise en compatibilité du PLUi liée à la déclaration de projet du projet de renouvellement urbain du quartier de Beauregard à Poissy, une réunion publique a eu lieu le mercredi 2 octobre à 19h30 au centre social André Malraux à Poissy dans le cadre de la concertation préalable qui s'est tenue du 18 septembre au 18 octobre 2024 inclus. Elle a comptabilisé la présence d'une vingtaine de personnes. L'objectif de ce rendez-vous était d'apporter des informations sur la procédure et les modifications envisagées en lien avec le projet de renouvellement urbain puis de permettre aux participants de formuler leurs questions, avis et observations.

La présentation diffusée lors de la réunion est annexée au présent compte rendu. A l'issue de la réunion, elle a été publiée sur le site internet de GPS&O et était accessible dans le dossier de concertation dans le cadre du registre numérique.

Ce compte rendu revient principalement sur le temps d'échange qui s'est tenu en deuxième partie de réunion. Pour rappel : toutes les contributions reçues par GPS&O dans le cadre de cette concertation préalable sont enregistrées, y compris celles formulées durant cette réunion publique. Toutes seront analysées au regard du champ d'application de la procédure. Aucune réponse individuelle ne sera apportée aux demandeurs.

Le bilan de cette concertation sera adopté par délibération du Conseil communautaire, prévu le 19 décembre 2024. Ce bilan apportera des réponses aux questions posées lors de la réunion publique du 2 octobre 2024. Il sera mis en ligne sur le site de la Communauté urbaine pour consultation par tous.

La prochaine étape de consultation des habitants sera celle de l'enquête publique envisagée au printemps 2025. C'est lors de cette enquête publique que le dossier complet sera consultable.

2. DEROULEMENT DE LA REUNION

La mise en œuvre de la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en lien avec la déclaration de projet, est conditionnée par la justification de l'intérêt général dudit projet.

Le projet de renouvellement urbain du quartier Beauregard à Poissy est un projet qui vise tout d'abord à répondre à des dysfonctionnements urbains, économiques et sociaux. Les principaux enjeux sont déclinés en 3 axes qui portent sur les thématiques suivantes :

- Accessibilité et mobilité – le projet prévoit la requalification de la trame viaire et le désenclavement des îlots résidentiels afin d'assurer une meilleure connexion à l'intérieur du quartier mais également avec le reste de la ville ;
- Polarité et rayonnement du quartier – Un travail est également mené afin de renouveler l'offre d'équipements publics ;
- Identité et attractivité résidentielle – Les opérations s'inscrivent dans une hiérarchisation et une requalification globale des espaces publics (déméralisation, mise en valeur des espaces extérieurs...).

De plus, le projet de renouvellement urbain s'inscrit dans le cadre des politiques départementales avec le dispositif PRIOR 'Yvelines dont les objectifs sont les suivants :

- Accompagner la production et diversification de l'offre de logements ;
- Soutenir la transformation urbaine des territoires yvelinois ;
- Encourager des projets qui améliorent la qualité et le cadre de vie.

Le projet s'inscrit également dans la politique de revalorisation des zones urbaines en difficulté et de réductions des inégalités entre territoires portée par la CU GPSEO au titre de sa compétence Politique de la Ville.

Enfin, le projet de renouvellement urbain du quartier de Beauregard a été élaboré en prenant en compte les divers enjeux environnementaux et exigences du programme départemental PRIOR 'Yvelines. Les différentes ambitions portées par les partenaires publics et privés en matière d'environnement ont également été intégrées à chaque opération.

Les différentes opérations et actions mise en œuvre dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Beauregard à Poissy, répondent bien à l'intérêt général. Le PLUi peut donc être mis en compatibilité avec le projet.

Monsieur Patrick MEUNIER, adjoint au maire de Poissy délégué au développement économique, aux transports, aux mobilités à l'urbanisme, à la stratégie foncière et aux grands projets, introduit la réunion. Il présente les représentants des services de la Ville de Poissy et de la Communauté urbaine GPS&O présents à la réunion, ainsi que les représentantes du bureau d'étude Verdi qui accompagne GPS&O sur le volet mise en compatibilité du PLUi.

Verdi, en articulation avec le service du renouvellement urbain de GPS&O, présente les modifications du PLUi envisagées pour permettre la réalisation du projet de renouvellement urbain de Beauregard, projet d'intérêt général, ainsi que la procédure et les prochaines étapes.

Les échanges avec les participants à la réunion se sont tenus ponctuellement au fil de la présentation puis à l'issue de celle-ci.

A 19h30, à l'issue de deux heures de réunion, Monsieur MEUNIER remercie les participants et les invite à déposer des contributions écrites sur les registres papier au centre social André Malraux ou à l'Hôtel de Ville, ou sur le registre numérique, disponibles jusqu'à la clôture de la concertation le 18 octobre 2024 minuit.

3. LE TEMPS DE QUESTIONS/REPONSES

Les questions, observations et avis des participants peuvent être regroupés en quatre grandes thématiques.

A/ La suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV)

Les participants ont fait part d'inquiétudes sur la suppression d'espaces verts existants. Un participant a relevé dans la notice disponible dans le dossier de concertation que la superficie des Espaces Collectifs Végétalisés (ECV) allait être quasiment divisée par deux.

Il a été indiqué que certains ECV identifiés au PLUi actuel n'étaient en réalité pas des espaces verts mais des zones de stationnement imperméabilisées.

Il a été précisé qu'une partie des suppressions d'ECV envisagées était nécessaire :

- Pour permettre le réaménagement des stationnements qui sont incompatibles avec le statut d'ECV ;
- Pour la création des nouvelles voies de désenclavement qui amélioreront la desserte des halls de certains bâtiments ainsi que la sécurité incendie et la collecte des déchets.

La suppression des ECV ne signifie pas une « bétonnisation » de ces espaces. Les poches de stationnement nouvellement aménagées ainsi que les voies nouvelles seront végétalisées au maximum.

A titre d'exemple, s'il existe aujourd'hui environ 400 arbres, ils seront environ 1200 à terme au vu des différentes opérations projetées.

Enfin, le projet est soumis à évaluation environnementale. Il s'agira d'analyser les incidences potentielles, qu'elles soient négatives ou positives, des ajustements apportés par la mise en compatibilité du PLUi. L'autorité environnementale, qui est totalement indépendante, émettra un avis qui sera public et qui portera spécifiquement sur la mise en compatibilité du PLUi et non sur le projet.

B/ Les démolitions et les constructions neuves

Un participant a regretté la démolition de 60 logements sociaux alors qu'il y a des besoins importants en la matière.

Il a été indiqué que le nombre de logements sociaux démolis a été limité au strict minimum nécessaire pour permettre la création des voies de désenclavement. Concernant la barre Gutenberg qui est la plus longue du quartier, les démolitions permettent de constituer trois bâtiments de dimension plus petite et de rendre visible le square Gutenberg qui est aujourd'hui enclavé. Sur les 1700 logements sociaux existants dans le quartier de Beauregard, les démolitions représentent un très faible pourcentage. Sur les sept projets de renouvellement urbain portés par GPS&O, il s'agit du quartier dans lequel le nombre de logements sociaux démolis est le plus faible. Par ailleurs, la ville de Poissy construit toujours des logements sociaux, dans d'autres quartiers. La commune de Poissy a un taux de logements sociaux supérieur aux exigences de la loi SRU.

Les constructions neuves ont suscité des inquiétudes et des interrogations concernant leur nombre, leur statut et leur implantation. Plusieurs participants, copropriétaires, se sont exprimés contre la construction de logements neufs à proximité de leur bâtiment, craignant une perte d'ensoleillement ainsi qu'une perte de valeur de leur bien.

Il a été précisé que 330 logements neufs étaient prévus, tous privés, qui seront réalisés par des promoteurs sur des terrains actuellement propriétés des bailleurs sociaux Les Résidences Yvelines Essonne et Vilogia. Ce chiffre est bien en-deçà de celui du scénario initial du projet de renouvellement urbain qui identifiait la possibilité de construire 700 voire 900 logements neufs. A cette fin, l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLUi approuvée en 2020, sur laquelle est situé le quartier Beauregard, prévoyait plusieurs zones d'implantation du bâti qui sont aujourd'hui, avec cette procédure de mise en compatibilité, supprimées, soit une diminution de près de la moitié des zones d'implantation.

Les ventes de foncier à des fins de constructions neuves privées permettent aux bailleurs sociaux de financer les réhabilitations de leurs logements et des projets de réaménagement des espaces extérieurs (stationnement, espaces verts) très qualitatifs.

Les zones d'implantation du bâti identifiées dans l'OAP du PLUi ne seront pas entièrement imperméabilisées.

Les constructions neuves s'inscrivent dans le projet de renouvellement d'ensemble, qui, avec les réhabilitations, réaménagements des espaces verts, des voiries, du stationnement, vise à améliorer le cadre de vie et l'attractivité du quartier.

Enfin, la ville de Poissy est très attentive à la qualité des constructions neuves, à leur insertion dans le quartier, à leur programmation et leur agencement intérieur.

C/ Le nombre de places de stationnement

De nombreuses interventions ont porté sur les difficultés rencontrées par les habitants en matière de stationnement : nombre de places estimé insuffisant, inquiétudes concernant les suppressions de poches de stationnement envisagées dans le cadre du projet et l'arrivée de nouveaux habitants dans les constructions neuves.

Il a été indiqué que ces préoccupations étaient bien identifiées et prises en compte. L'objectif recherché, à l'échelle du quartier, est une reconstitution du nombre de places de stationnement supprimées par certaines opérations, avec la création de nouvelles places dans le cadre du réaménagement des stationnements sur les espaces extérieurs des bailleurs sociaux ainsi que les aménagements des espaces publics, dont la création de nouvelles voies.

Aujourd'hui certaines places, notamment le long de l'avenue du Maréchal Lyautey, ne sont pas praticables en raison de leur mauvais état. Le projet permettra d'avoir des places de stationnement toutes effectives.

Les constructions neuves disposeront de leurs propres places de stationnement en sous-sol, c'est une obligation réglementaire.

La question des « voitures ventouses » a également été posée. Monsieur Meunier a reconnu les difficultés rencontrées pour la verbalisation et l'enlèvement de ces véhicules et a indiqué qu'il allait refaire passer le message auprès de la police municipale.

D/ Gouvernance, rôle des différents acteurs et calendrier du projet

Les participants ont fait part d'interrogations et de besoin de clarification sur le rôle et l'articulation des différentes parties prenantes du projet : Communauté urbaine, ville de Poissy, Association Syndicale Libre (ASL), bailleurs.

Il a été précisé que le projet de renouvellement urbain est porté par la Communauté urbaine GPS&O avec l'ensemble des partenaires de la convention PRIOR qui réalisent des opérations (GPS&O, Ville de Poissy, bailleurs) et le Conseil départemental en tant que financeur. GPS&O va réaliser les aménagements des espaces publics communautaires (rue de Villiers, avenue du Maréchal Lyautey) et créer les voies nouvelles. La Ville de Poissy est compétente pour la réhabilitation des équipements publics municipaux (centre social André Malraux, local associatif Comeille) et le réaménagement des squares. Les bailleurs sont compétents pour la réhabilitation de leurs bâtiments et le réaménagement de leurs espaces extérieurs.

Les espaces extérieurs sur le périmètre de l'ASL, actuellement occupés par des stationnements et des espaces verts, appartiennent aux bailleurs sociaux même s'ils sont gérés par l'ASL. Ils ne sont pas propriété de l'ASL.

Sur ces terrains, que les bailleurs sociaux sont libres d'utiliser comme ils le veulent au titre de leur droit de propriété, une partie va être vendue par les bailleurs sociaux aux promoteurs pour la réalisation des constructions neuves, une partie va être réaménagée par les bailleurs pour créer des stationnements et des espaces verts plus qualitatifs, les espaces à usage de squares publics vont revenir à la Ville de Poissy et une petite partie va être cédée à GPS&O pour la création des nouvelles voies.

En revanche, il est clair que les copropriétaires ne possèdent pas de place de stationnement même s'ils ont l'usage de stationnements situés sur la propriété des bailleurs sociaux au sein du périmètre de l'ASL.

Le projet de renouvellement urbain sera l'occasion de bien clarifier ce qui appartient au domaine public ou au domaine privé, et en conséquence ce qui relève ou pas de l'entretien par l'ASL.

Les logements neufs ne feront pas partie de l'ASL et donc leur construction n'aura pas d'impact sur les charges de cette dernière.

C'est la Ville de Poissy qui instruit et accorde les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, etc.).

Concernant les copropriétés, elles ont leurs propres instances de gestion et de décision (copropriétaires, conseil syndical, syndic) pour la réalisation des travaux de réhabilitations. Elles ne sont pas incluses dans la convention PRIOR. Des dispositifs d'information (Agence départementale d'information sur le logement - ADIL) et d'aide (Agence nationale de l'Habitat - ANAH) existent, les participants sont invités à les contacter pour plus d'information.

Enfin, concernant la suite de la procédure, les habitants pourront à nouveau s'exprimer dans le cadre d'une enquête publique qui se tiendra, sous l'égide d'un commissaire enquêteur totalement indépendant, au printemps 2025.

Quant aux travaux, ils devraient pouvoir commencer au plus tôt début 2026.

Autres sujets évoqués par les participants lors de la réunion publique sans lien avec la procédure de mise en compatibilité du PLUi ni le projet de renouvellement urbain :

- Les difficultés rencontrées par les copropriétaires pour faire entendre leur voix dans le cadre de l'Association syndicale libre (ASL) qui regroupe les copropriétés et les cinq bailleurs sociaux (majoritaires) du quartier Beauregard.
- La lourdeur et l'augmentation des charges de l'ASL sans possibilité de contester. La possibilité de changer l'énergie alimentant le chauffage collectif de l'ASL (=gaz) pour alléger les charges.

2. Support de la réunion publique



Projet de renouvellement urbain du quartier de Beauregard à Poissy – Déclaration de projet et mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi)

Concertation publique

Réunion publique du 2 octobre 2024



Sommaire

- ▶ Le projet de renouvellement urbain du quartier Beauregard à Poissy
- ▶ Un projet d’intérêt général justifiant la mise en compatibilité du PLUi par déclaration de projet
- ▶ Les changements envisagés au PLUi pour permettre la réalisation du projet de renouvellement urbain
- ▶ Temps d’échange

Présentation du projet de renouvellement urbain du quartier Beauregard à Poissy

3

Le quartier Beauregard

► Quelques caractéristiques du quartier :

- Environ 15% de la population de Poissy (5700 habitants)
- Localisé dans les Hauts de Poissy
- Proximité avec les axes structurants de l'A13, A14 et D113/N13
- Secteur stratégique d'entrée de ville
- Centralité secondaire de Poissy, dite « du plateau »
- Proximité avec le quartier de la Coudraie qui a bénéficié d'un projet de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain)
- Présence d'équipements et de deux polarités commerciales



A gauche, localisation du quartier de Beauregard (en rouge) sur la commune de Poissy.
A droite, périmètre du quartier Beauregard. Source : Verdi



Vue intérieure du quartier depuis l'avenue du Maréchal Lyautey. Source : Google



Vue d'un espace végétalisé collectif du quartier Beauregard. Source : Google

4

Le quartier Beauregard

► Un quartier résidentiel

- 336 logements en copropriété
- **1 772 logements sociaux**
- 5 bailleurs sociaux : Batigère, Domnis, Les Résidences, Toit & Joie, Vilogia et Yvelines Essonne

► Un secteur qui fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain

Le quartier de Beauregard fait partie d'un périmètre QPV (Quartier prioritaire de la Politique de la Ville) et le projet de renouvellement urbain est porté par différents acteurs :

- La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise
- La Commune de Poissy
- Quatre des cinq bailleurs du quartier : Domnis, Les Résidences Yvelines Essonne (LRYE), Toit & Joie, Vilogia
- Le Département des Yvelines (dispositif PRIOR'Yvelines)

► Lancement du projet : en 2017, la CU GPS&O, au titre de sa compétence Politique de la Ville a lancé une étude urbaine sur le secteur de Beauregard pour définir un projet d'aménagement pour l'ensemble du quartier.



Exemples d'habitats collectifs du quartier de Beauregard. Source : Google

► Un quartier qui dispose de plusieurs atouts

- Une diversité fonctionnelle du quartier, qui possède à la fois des commerces et des équipements publics (notamment scolaires et sportifs) ;
- Du foncier disponible permis par une densité résidentielle verticale ;
- Un quartier doté de vastes espaces verts, lui conférant une importante qualité paysagère.

5

Les enjeux du projet de renouvellement urbain du quartier Beauregard

► Le projet de renouvellement urbain vise à répondre aux problématiques suivantes :

- Une dégradation du bâti composé exclusivement de logements collectifs ;
- Une offre commerciale fragile et concentrée en 2 pôles d'hyper proximité ;
- Un quartier peu favorable aux mobilités douces, sans maillage ni continuité interne ;
- Une vétusté grandissante des équipements publics du quartier ;
- Une dynamique de paupérisation croissante, supérieure à celle de la commune ;
- Un manque de diversification architecturale et résidentielle ;
- Une image du quartier qui le rend peu attractif.

► Le projet de renouvellement urbain du quartier de Beauregard a été soumis à l'avis de la population lors d'une concertation en 2023.



Vues des places Racine et Cornille. Source : Google

6

Le projet de renouvellement urbain du quartier Beauregard

► 3 axes thématiques identifiés

- **Accessibilité et mobilité**, dans le but de favoriser la connexion avec le reste de la commune et d'encourager le développement des modes doux et la qualité paysagère des espaces ;
- **Polarité et rayonnement du quartier**, afin de redynamiser et moderniser les pôles existants qui concentrent commerces et équipements publics, tout en restructurant les espaces publics associés ;
- **Identité et attractivité résidentielle**, pour développer une nouvelle image attractive du quartier, notamment au niveau de l'offre résidentielle.



Espaces collectifs végétalisés à proximité de la rue Albert Labbé et des avenues de la Maladrerie ou du Maréchal Lyautey. Source : Google

7

Le projet de renouvellement urbain du quartier de Beauregard



Le projet s'inscrit dans le dispositif PRIOR du Conseil départemental des Yvelines.

La convention partenariale a été signée le 24 février 2023.

Schéma du projet urbain global réalisé par l'Atelier Grether, septembre 2024.

8

Le projet de renouvellement urbain du quartier de Beauregard

▶ Opérations portées par les bailleurs sociaux

- **La démolition de 60 logements sociaux** pour ouvrir le quartier et permettre la création de nouvelles voiries de désenclavement
 - **La réhabilitation de 584 logements sociaux**, avec notamment l'amélioration de la performance thermique par une intervention sur les façades et des rénovations intérieures
 - **La résidentialisation / l'aménagement des espaces extérieurs** dont les bailleurs (LRYE et Vilogia) sont propriétaires, avec notamment un objectif de clarification des domanialités public/privé
- ▶ **La construction de 330 logements neufs privés (répartis dans le quartier)** dans un objectif de diversification de l'habitat et de mixité sociale.

▶ Opérations portées par la CU GPS&O

Création de nouvelles voiries et réaménagement des espaces publics structurants du quartier (rue de Villiers, avenue du Maréchal Lyautey).

▶ Opérations portées par la ville de Poissy

- **La réhabilitation du centre social André Malraux ;**
- **La réhabilitation du local associatif place Corneille**
- **L'aménagement de squares et places (valorisation des espaces verts, jeux...).**

▶ L'opération portée par le département des Yvelines

En dehors du dispositif PRIOR, le Département assure le financement de la création d'une maison de santé au cœur du quartier Beauregard, avec une maîtrise d'ouvrage déléguée à la Ville.



A gauche, le centre André Malraux. A droite, un espace collectif végétalisé avec une aire de jeux à proximité de la rue Pascal. Source : Google

9

L'intérêt général du projet de renouvellement urbain du quartier Beauregard à Poissy

10

L'intérêt général du projet de renouvellement urbain du quartier Beauregard

- ▶ Le Projet de Renouvellement Urbain Beauregard est un projet public de travaux et d'aménagements.

Il doit donc être déclaré d'intérêt général par le conseil communautaire de GPS&O, après une phase d'enquête publique.

- ▶ Pour être réalisé, ce projet d'intérêt général nécessite de faire évoluer le PLUi, pour qu'il soit compatible avec ce projet.

Cette mise en compatibilité du PLUi avec la déclaration de projet d'intérêt général est soumise à concertation préalable (du 18 septembre au 18 octobre 2024) et fait l'objet d'une évaluation environnementale.

L'évaluation environnementale permet d'évaluer les incidences des évolutions du PLUi sur l'environnement et d'étudier les solutions les moins impactantes pour réaliser ces changements.

L'intérêt général du projet de renouvellement urbain du quartier Beauregard

Le projet présente un intérêt général en ce que les opérations prévues permettent de répondre aux objectifs suivants :

- ▶ Permet une ouverture du quartier ;
- ▶ Promeut les transports doux dans un cadre paysager revalorisé ;
- ▶ Renforce les polarités existantes avec la restructuration des places et squares et la modernisation de l'offre en service public ;
- ▶ Améliore l'attractivité du quartier en s'appuyant sur un renouveau de l'image résidentielle ;
- ▶ Promeut Beauregard comme un lieu de centralité urbaine du plateau de Poissy ;
- ▶ Développe une offre immobilière diversifiée et attractive conjuguant réhabilitations et constructions neuves ;
- ▶ Valorise les qualités paysagères du site.

Ces objectifs sont révélateurs d'une ambition publique globale pour le quartier, et de l'intérêt général du projet pour la population.

L'intérêt général du projet de renouvellement urbain du quartier Beauregard



Un projet qui s'inscrit dans une démarche de développement durable grâce aux objectifs de :

- ▶ Réhabilitation et amélioration des performances thermiques et énergétiques de certains bâtiments : utilisation de matériaux plus performants, un épaissement des façades, une rénovation de la VMC etc. ;
- ▶ Valorisation de la qualité paysagère du quartier ;
- ▶ Développement des cheminements piétons et espaces réservés aux modes doux ;
- ▶ Réaménagement des squares et de la place Corneille, qui sont désimperméabilisés et végétalisés ;
- ▶ Meilleure gestion des eaux pluviales ;
- ▶ Lutte contre les îlots de chaleur urbains ;
- ▶ Prise en compte des enjeux environnementaux et exigences du programme départemental PRIOR'Yvelines.

13



Les changements du PLUi pour permettre
la réalisation de ce projet d'intérêt général

14

Les documents d'urbanisme dont dépend le projet

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document stratégique de planification urbaine relatif à la gestion du droit des sols qui s'applique à l'entièreté du territoire de GPS&O.

Il traite notamment :

- ▶ Des règles d'implantations des constructions (hauteur, emprise au sol, distance par rapport à la rue, part d'espace vert à conserver...);
- ▶ Des éléments à préserver du patrimoine bâti et naturel (arbres, espaces verts, bâtiments remarquables...);
- ▶ Des normes de stationnement (dimension des places, nombre à produire en fonction de la destination de la construction...);
- ▶ Des raccordements aux divers réseaux (eau, gaz, électricité).

Il rassemble, entre autres, les documents suivants qui s'appliquent aux autorisations d'urbanisme :

LES OAP
(Orientations d'Aménagement et de Programmation)

Elles précisent les conditions d'aménagement de certains secteurs à enjeux.

LE RÈGLEMENT GRAPHIQUE (plan zonage)

- S'applique à deux échelles : territoire intercommunal (CU GPS&O) et territoire communal (Poissy etc.);
- Délimite des zones urbaines (U), des zones à urbaniser (AU), des zones agricoles (A), des zones naturelles et forestières (N).

LE RÈGLEMENT ÉCRIT

Définit les règles qui s'appliquent dans les différentes zones.

15

Les documents d'urbanisme dont dépend le projet

Les OAP sont des outils réglementaires du PLUi permettant de définir plus précisément les conditions d'aménagement de secteurs à enjeux.

On distingue 3 types d'OAP sont présentes dans le PLUi :

- ▶ Les OAP de secteur à échelle communale
- ▶ Les OAP de secteur à enjeux métropolitains
- ▶ Les OAP thématiques (Trame verte et bleue, commerce et artisanat) qui s'appliquent à l'entièreté du territoire de GPS&O

Elles sont composées:

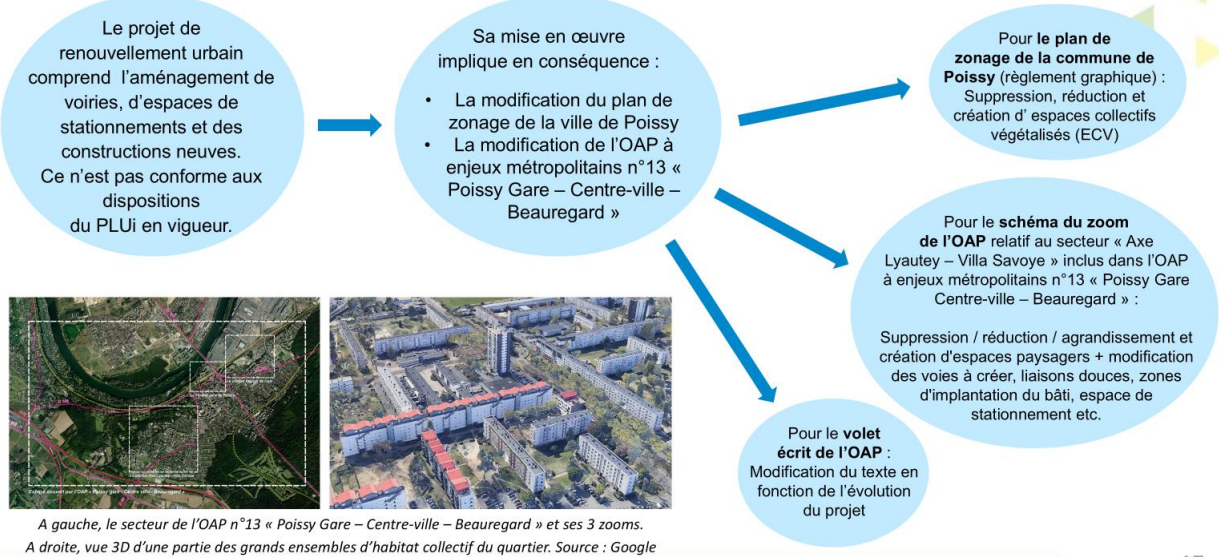
- ▶ D'un schéma de principe ;
- ▶ Des éléments programmatiques détaillés dans un volet écrit.

Les OAP s'appliquent dans un rapport de compatibilité et de complémentarité.

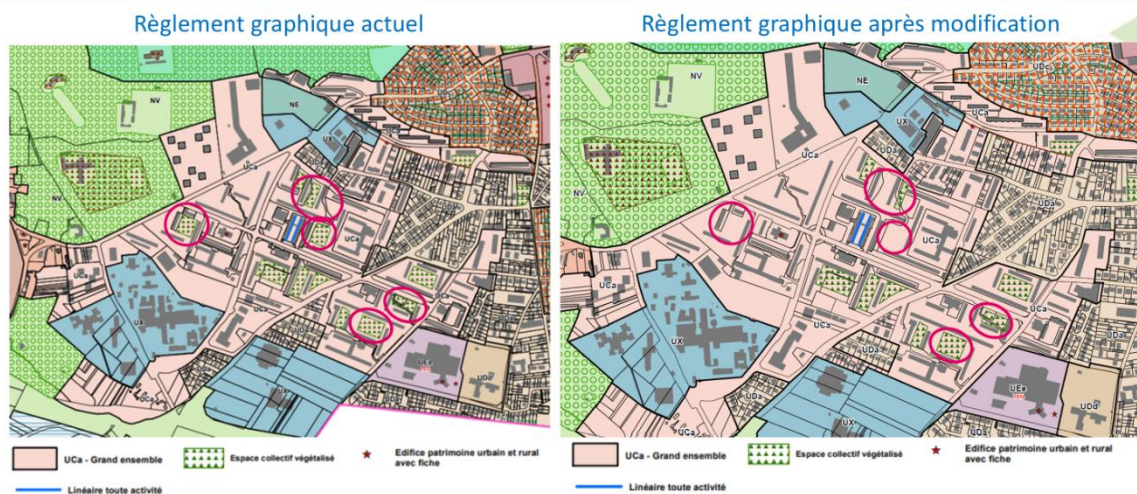
Tout projet doit être conforme aux dispositions fixées par le règlement écrit et ses documents graphiques, et compatible avec le contenu des OAP (schéma + texte)

16

Les changements envisagés dans le PLUi (plan de zonage et OAP) pour permettre la réalisation du projet



Les changements envisagés au règlement graphique



A gauche, extrait du règlement graphique opposable du PLUi – Zoom sur le quartier Beaugard.
A droite, proposition de modification afin de permettre la réalisation du projet de renouvellement urbain du quartier.

Les changements envisagés à l'OAP

Le zoom « Secteur axe Lyautey – Villa Savoye » de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°13 prévoit déjà une évolution du quartier de Beaugard.

Cependant, l'évolution du projet depuis 2020 doit être prise en compte dans l'OAP.

► **La modification du schéma de l'OAP doit intégrer la :**

- Redéfinition des voies à créer
- Redéfinition des zones d'implantation du bâti
- Redéfinition des espaces publics
- Redéfinition des espaces verts et paysagers en cohérence avec le plan de zonage

Le schéma et le volet écrit de l'OAP doivent être ajustés en conséquence



Vue satellite du quartier Beaugard. Source : Google



Les changements envisagés à l'OAP

Schéma de principes actuel

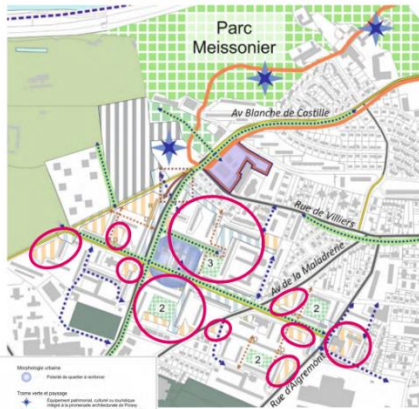
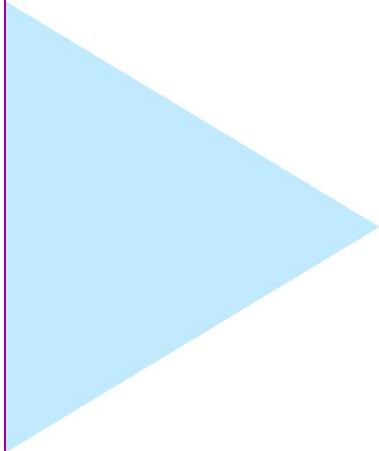
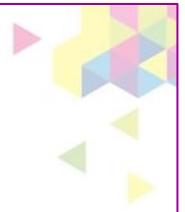


Schéma du Zoom de l'OAP à enjeux métropolitain n°13 « Secteur axe Lyautey – Villa Savoye ».

Schéma de principes après modification



Proposition de modification afin de permettre la réalisation du projet de renouvellement urbain du quartier.



Des changements du PLUi réalisés par une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi



La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi

Cette procédure a pour objet de déclarer le projet de renouvellement urbain du quartier Beauregard « projet d'intérêt général » emportant ainsi la mise en compatibilité du PLUi. Cette mise en compatibilité permet d'apporter les changements du PLUi nécessaires à la réalisation du projet.

Le déroulement de la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLUi

Etape n°1 - Réalisation du dossier composé de :

- Une notice explicative qui comprend la présentation du projet et de son intérêt général
- L'analyse des évolutions des différentes parties du document d'urbanisme et leurs justifications
- Les pièces du PLUi modifiées
- L'évaluation environnementale

du 18 septembre 2024 au 18 octobre 2024

Etape n°2 – Concertation préalable :

- Exposition informative sous forme de panneaux à la mairie de Poissy et au centre André Malraux
- Réunion publique de présentation du projet et de la procédure
- Mise à disposition d'un registre de concertation au siège de la Communauté Urbaine, à la mairie de Poissy et au centre André Malraux
- Registre de concertation en ligne
- <https://www.registre-numerique.fr/concertation-mec-plui-quartier-beauregard-poissy>

23

Le déroulement de la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLUi

Etape n°3 – Réunion officielle d'examen conjoint des personnes publiques associées (PPA)

Etape n°5 – Ajustement du dossier en fonction des remarques des PPA et de l'enquête publique

Début 2025

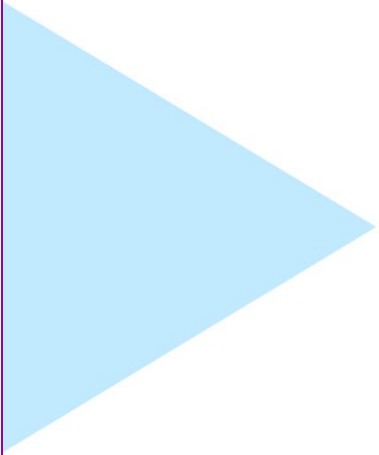
1^{er} trimestre 2025

Automne 2025

Etape n°4 – Enquête publique et réalisation du rapport par le commissaire enquêteur

Etape n°6 - Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi par le conseil communautaire

24

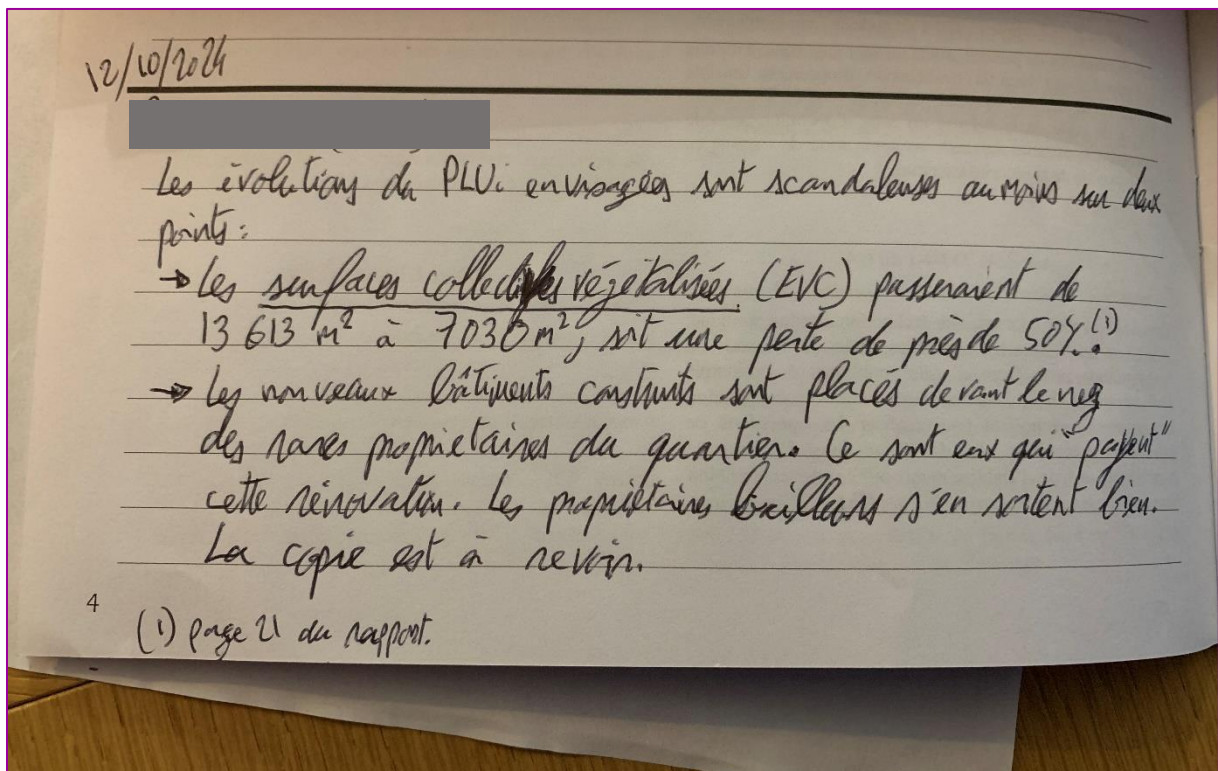
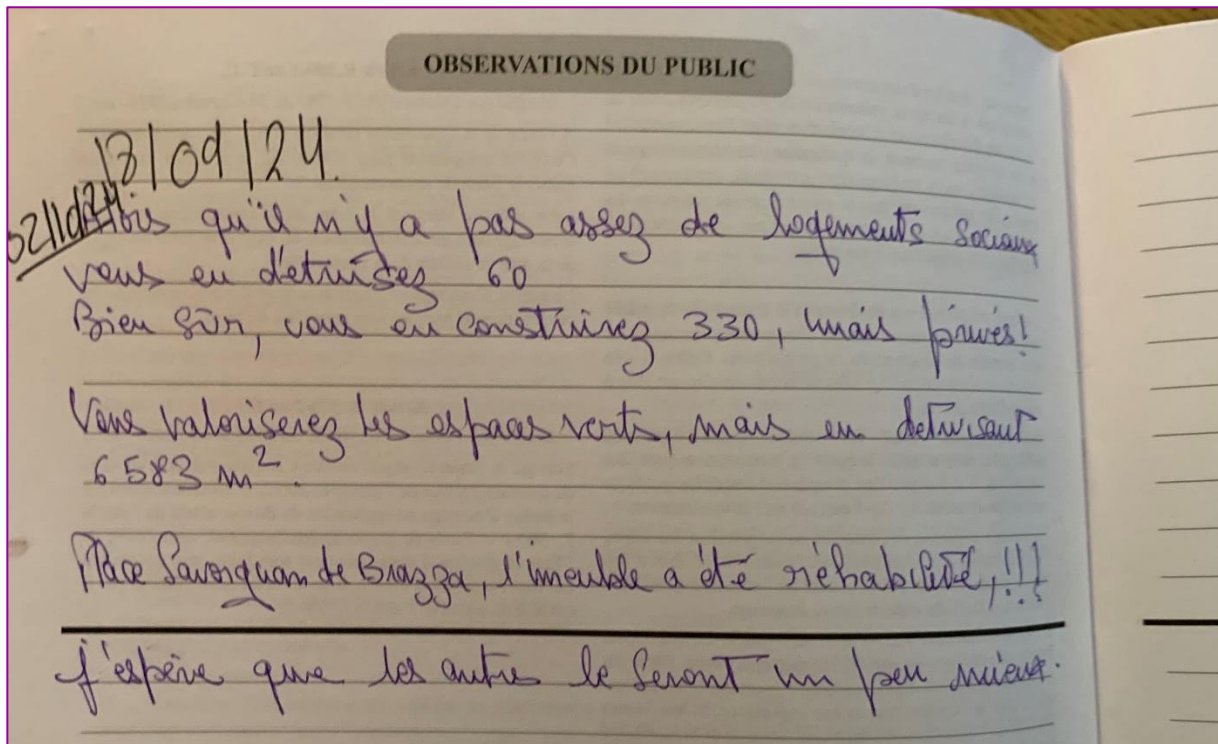


Temps d'échange



V. Contributions des registres papier

1. Registre de la Mairie de Poissy



2. Registre du Centre André Malraux

